Procès Verbal de la réunion du 25 octobre 2010

Le dix neuf octobre deux mille dix, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt cinq octobre deux mille dix**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

ORDRE DU JOUR

- Sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg tranche conditionnelle demandes de subventions
- Projet « leader » sur l'aménagement de la vallée demandes de subventions
- Plan de circulation du Bourg
- Subventions aux associations
- Acquisition de terrain
- Ecole de JAZENEUIL demande d'ouverture d'un 4ème poste de professeur des écoles
- Travaux d'assainissement participation aux travaux
- travaux d'équipements présentation de devis
- Reprise d'une concession au cimetière
- Questions diverses

ជជជជជ

L'an deux mille dix, le vingt cinq octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. BEAUBEAU Bernard, MÊMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane,

Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,

MM. DELAVAULT Alain, ROUSSEAU Christian.

Absent excusé: M. CLÉMENT Alain

Absents représentés : MM. OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Daniel

Absente: Mme EBRAN PICHON Martine.

Madame Annabelle BOUTIN a été élue Secrétaire.

Adoption du procès verbal de la réunion du 27 septembre 2010

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 27 septembre 2010 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2010 - 139 – Sécurisation et mise en accessibilité des voies routières et piétonnes du Bourg

2ème tranche de travaux en programmation 2011 – demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle la programmation de la 2^{ème} tranche de travaux de sécurisation et de mise en accessibilité des voies routières et piétonnes à mener pour 2011, retenue par le Conseil Municipal :

- Tranche conditionnelle nº2 (rue du Vieux Château),
- Option 5 (rue de Gâtine),
- Option 9 (rue du Poirier Chilet).

Il rappelle le détail des marchés passés avec les différentes entreprises pour cette programmation :

Programmation 2010	Tranche conditionnelle 2 TTC Rue du Vieux Château	Option 5 2 TTC Rue de Gâtine	Option 9 TTC Rue du Poirier Chilet	Total TTC
VRD - CTPA	164 561.47 €	3 932.69 €	11 137.39 €	179 631.55
Eclairage Public - ANCELIN	/	/	/	/
Espaces verts - CHAMBEAU	2 984.80 €	/	/	2 984.80 €
Total	167 546.27 €	3 932.69 €	11 137.39 €	182 616.35 €

En incluant les actualisations des marchés prévues aux CCAP des marchés, l'estimatif du montant global des travaux serait le suivant :

Récapitulatif	Montant HT	Montant TTC
Montant des travaux (TC.2 + O.5 + O.9)	152 689.25 €	182 616.34 €
Honoraires (6.48% + 0.9% OPC)	11 268.47 €	13 477.09€
Actualisation CCAP	11 000.00 €	13 156.00 €
Montant total de la programmation 2011	174 957.72 €	209 249.43 €

Monsieur le Maire précise qu'il convient de déposer des demandes de subventions sur ces bases auprès de :

- l'Etat au titre de la DGE 2011
- un Parlementaire au titre de la Dotation d'Action Parlementaire.
- la Région au titre du FRIL 2011
- le Département au titre du PADC 2011 (Voirie répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière)

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

Montant total HT de la programmation 2011	174 957.72 €
Montant total TTC de la programmation 2011	209 249.43 €
DGE 23% du HT	40 240.27 €
Région FRIL	50 000.00 €
Département PADC	25 000.00 €
Dotation Action Parlementaire	5 000.00 €
Récupération du FCTVA	32 396.00 €
Autofinancement	56 613.16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour la tranche conditionnelle n°2 (rue du Vieux Château), l'option 5 (rue de Gâtine) et l'option 9 (rue du Poirier Chilet) :

- approuve la programmation 2011 ci-dessus des travaux de sécurisation et de mise en accessibilité des voies routières et piétonnes du Bourg pour un montant total de 174 957.72 € HT, soit 209 249.43 € TTC,
- sollicite les subventions suivantes :
 - une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement
 - une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la Dotation d'Action Parlementaire,
 - une subvention de la Région Poitou-Charentes au titre du FRIL,
 - une subvention du Département de la Vienne au titre du PADC.

N°2010 - 140 - Aménagement de la vallée

Demandes de subventions

Monsieur Jérôme MÊMETEAU rappelle au Conseil Municipal le projet de développement touristique et d'aménagement de la vallée qui porte sur trois axes :

- l'aménagement et la valorisation d'un chemin piétonnier le long de la Vonne à partir de la Maison du 15^{ème} siècle, monument classé, riche historiquement, aménagement d'un chemin traversant des petits jardins et potagers le long de la Vonne pour rejoindre le GR 364 au lieu-dit Montgoulin. Vue imprenable sur la partie arrière du Logis de la Cour (monument inscrit) et de son jardin des couleurs.
- l'aménagement de l'île de la Vonne entre l'église romane du XII siècle classée et l'ancien Moulin, en y créant un cheminement parsemé de bancs et de diverses plantations – liaison par gué pour regagner le Bourg le long de l'ancien presbytère et du prieuré
- création de circuits dans le Bourg sur le thème de l'eau et du petit patrimoine, valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager, et quelques liaisons périphériques autour du Bourg.

Monsieur MÊMETEAU précise que les différents cheminements feront l'objet d'une présentation au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée pour inscription.

Il rappelle le détail estimatif des travaux et le plan de financement qui comprend des aides éventuelles :

- de la Région Poitou-Charentes au titre du CRDD,
- du Pays des 6 Vallées au titre du LEADER,
- du Département de la Vienne au titre :
 - ✓ des équipements divers de détente (Tourisme) sur l'île
 - √des aménagements de chemins de randonnée et de voies vertes (Environnement)
 - √mur de soutènement d'un chemin à inscrire au PDIPR

Projet de développement touristique et d	'aménagement d	e la vallée de la Vonne – Plan de financemen	t -
DEPENSES		RECETTES	
1. Aménagement et valorisation de chemins de randonnée		Totalité du projet	
Etude CPIE	900.00 €	Région POITOU CHARENTES – C.R.D.D.	40 000.00 €
Acquisition de parcelles	2 000.00 €	Conseil Général	15 000.00 €
Aménagement parcelles + chemins	56 515.55 €		
Mur (étude et réfection)	48 417.50 €	Pays des 6 Vallées - LEADER	83 533.39 €
Mobilier et signalétique	9 790.00 €	FCTVA 15.482%	28 122.62 €
Sous total 1	117 623.05 €	Autofinancement Commune	14 991.17 €
2. Equipements divers de détente sur l'ile	9		
Etude CPIE	3 200.00 €		
Aménagement	17 223.38 €		
Mobilier et signalétique	4 510.00 €		
Plantation	2 622.50 €		
Sous total 2	27 555.88 €		
3. Création de circuits			
Chemin des histoires d'eau	2 000.00 €		
Chemin des mystères du bourg	2 000.00 €		
Belvédère	2 700.00 €		
Sous total 3	6 700.00 €		
TOTAL GENERAL € HT	151 878.92 €		
TOTAL GENERAL € TTC	181 647.18 €	TOTAL GENERAL € TC	181 647.18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la programmation des travaux du projet de développement touristique ci-dessus pour un montant total de 151 878.92 € HT, soit 181 647.18 € TTC,
- approuve le plan de financement ci-dessus,
- sollicite les subventions suivantes auprès des collectivités ci-dessous chacune dans les domaines qui les concernent :
 - une subvention de la Région Poitou-Charentes au titre du CRDD,
 - une subvention auprès du Pays des 6 Vallées au titre du LEADER,
 - une subvention du Département de la Vienne au titre :
 - √ des équipements divers de détente sur l'île de la Vonne (Tourisme),
 - ✓ des aménagements de chemins de randonnée et de voies vertes (Environnement),
 - √ de la réfection d'un mur de soutènement d'un chemin à inscrire au PDIPR (Voirie).

N° 2010 - 141 - Restructuration de l'ancien Moulin en salle familiale Demandes de subventions

Monsieur Jérôme MÊMETEAU rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la grange de l'ancien Moulin dont l'étude de faisabilité avait été réalisée en août 2008 par l'Agence Technique Départementale.

Le projet municipal consiste à aménager ce bâtiment pour y créer un lieu d'accueil de fêtes et d'événements particuliers (familiaux et associatifs) dans un cadre de verdure privilégié qu'est la vallée de la Vonne, face à l'église classée du 12^{ème} siècle.

Monsieur MÊMETEAU rappelle le détail estimatif des travaux et le plan de financement qui comprend des aides éventuelles :

- de la Région Poitou-Charentes au titre du FRIL,
- du Pays des 6 Vallées au titre du LEADER,
- du Département de la Vienne au titre du patrimoine bâti des collectivités,

Salle familiale « Le Moulin » – Estimatif et Plan de Financement			
DEPENSES RE		RECETTES	
Etudes et diagnostics	1 490.00 €	Région POITOU CHARENTES – FRIL	dossier en cours
Frais Appel d'Offres	4 000.00 €	Pays des 6 Vallées - LEADER	dossier en cours
Honoraires Maîtrise d'œuvre	17 810.00 €	Conseil Général (25% du total HT plafonné à 50 000€)	46 162.50 €
Honoraires Bureau contrôle et SPS	3 800.00 €		
Travaux bâtiment	128 000.00 €	FCTVA 15.482%	34 190.66 €
Travaux VRD	28 750.00 €	Autofinancement Commune	complément
TOTAL GENERAL € HT	184 650.00 €		
TOTAL GENERAL € TTC	220 841.40 €	TOTAL GENERAL € TC	220 841.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'aménagement et de restructuration de la grange de l'ancien Moulin en salle familiale ci-dessus pour un montant total de 184 650.00 € HT, soit 220 841.40 € TTC,
- approuve le plan de financement ci-dessus,
- sollicite les subventions suivantes chacun dans les domaines qui les concernent :
 - une subvention de la Région Poitou-Charentes au titre du FRIL,
 - une subvention auprès du Pays des 6 Vallées au titre du LEADER,
 - une subvention du Département de la Vienne au titre du PADC.

N°2010 - 142 - Construction d'un abribus

Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un nouvel abribus à disposer à l'entrée de la cité du Moulin en lieu et place de l'ancien devenu vétuste.

Il desservira toutes les cités « la Vigne, le Moulin, et les Hautes Vignes.

L'estimatif de cet équipement est de 2 552.00 € HT, soit 3 052.19 € TTC.

Dans le cadre de son Programme d'Aide au Développement des Communes (Voirie – répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière), le Département de la Vienne subventionne forfaitairement les projets à hauteur de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de construction d'un abribus à l'entrée de la Cité du Moulin pour un montant total de 2552.00 € HT, soit 3052.19 € TTC et le plan de financement,
- sollicite une subvention du Département de la Vienne au titre du PADC.

N°2010 - 143 - Travaux de Sécurisation et accessibilité de la rue Pictave

Devis supplémentaire de l'entreprise ANCELIN

Le Conseil Municipal accepte le devis supplémentaire de l'entreprise ANCELIN de VIVONNE pour l'ouverture d'une tranchée devant le poste de transformation électrique de la cité du Moulin pour la pose de fourreaux destinés à l'éclairage public – montant 850.00 € HT, soit 1016.60 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2315 de l'opération « Sécurisation ».

Globalement, en tenant compte de la moins value sur certains postes du lot « éclairage public » des travaux de sécurisation et d'accessibilité de la rue Pictave, il résulte sur ce marché de travaux passé avec l'entreprise ANCELIN, une plus value de 389.00 € HT, que le Conseil Municipal accepte après en avoir délibéré.

N°2010 - 144 - Travaux de sécurisation des voies routières

Limitation de vitesse et plan de circulation

Monsieur Jérôme MÊMETEAU présente différentes possibilités de limitation de vitesse et de plan de circulation dans l'agglomération en complément de la sécurisation des voies routières.

Concernant les limitations de vitesse :

<u>Solution 1</u>: Zone 30 sur les panneaux d'entrées d'agglomération ce qui implique une vitesse limitée à 30 km/h sur l'ensemble de l'agglomération.

<u>Solution 2</u>: Zone 30 avant le passage surélevé de l'intersection du lotissement de la Vigne jusqu'au haut de la Rue du Vieux Château, en incluant l'écluse de la rue des 3 Vallées. Traitement des autres secteurs en zones 30 ponctuelles, comme au Pinacle devant le commerce, les lotissements du Moulin et des Hautes Vignes

Solution 3: Gérer ponctuellement les zones 30

<u>Solution 4</u>: Gérer la zone 30 sur la tranche actuelle de la rue Pictave, du plateau surélevé de la cité de la Vigne jusqu'à l'entrée du pont. Cela implique que la cité de la vigne est en zone 30.

Concernant la sécurisation de la **Rue Saint Nicolas**, la commission de travail avait priorisé la modification des sens de circulation de la façon suivante :

- la rue du Poirier Chilet passerait en sens unique descendant,
- la rue Saint Nicolas (partie basse), de l'intersection avec la Rue du Poirier Chilet jusqu'à la rue Saint Jean Baptiste, passerait en sens unique descendant,

- la rue Saint Nicolas (partie haute), de l'intersection avec la Rue du Poirier Chilet jusqu'au "STOP" de la Rue Mélusine, en sens unique montant,
 - la rue Casse bots et la rue Crouzille passeraient en sens unique descendant pour rejoindre la Rue Saint Nicolas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- retient à la majorité des voix (8 voix pour) la solution 4 pour les limitations de vitesse, à savoir : sur la tranche actuelle de la rue Pictave, mettre en zone 30 la partie allant du plateau surélevé de la cité de la Vigne jusqu'à l'entrée du pont, en incorporant la cité de la vigne. (4 voix pour limiter la zone 30 au seuls passages surélevés),
- retient à l'unanimité, pour la sécurisation de la rue Saint Nicolas, la modification des sens de circulation de la façon suivante :
 - la rue du Poirier Chilet passerait en sens unique descendant,
 - la rue Saint Nicolas (partie basse), de l'intersection avec la Rue du Poirier Chilet jusqu'à la rue Saint Jean Baptiste, passerait en sens unique descendant,
 - la rue Saint Nicolas (partie haute), de l'intersection avec la Rue du Poirier Chilet jusqu'au "STOP" de la Rue Mélusine, en sens unique montant,
 - décide la signalisation suivante pour la rue Saint Nicolas : un cédez le passage en bas de la rue (7 voix) au lieu d'une priorité à droite (5 voix).

N°2010 - 145 - Subventions aux associations

Accordéon Club Mélusin

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € à l'association Accordéon Club Mélusin.

Association Départementale des Médaillés Militaires

L'association souhaite organiser d'une part sa galette des rois et d'autre part son assemblée générale à la salle des fêtes de JAZENEUIL et demande à cette occasion la gratuité d'occupation de la salle et la prise en charge par la Commune du vin d'honneur clôturant l'assemblée.

Le Conseil Municipal accorde la gratuité de la salle des fêtes sur les deux dates, mais refuse à la majorité des voix (5 contre, 4 abstentions, 3 pour) la prise en charge communal du vin d'honneur de l'assemblée générale.

N°2010 - 146 - Acquisition de terrains

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu un avis favorable de la famille OBLE concernant la vente au profit de la Commune de JAZENEUIL d'un terrain cadastré G 574 au lieu-dit « les Ouches » d'une contenance de 18 ares 29 centiares pour un montant de 1200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée G 574 au lieu-dit « les Ouches » d'une contenance de 18 ares 29 centiares pour un montant de 1200 €,
- charge le Maire de finaliser cette vente auprès de l'étude de Maître MEUNIER Jean François, Notaire à LUSIGNAN, et lui donne procuration pour signer les actes.

Le Conseil Municipal demande au Maire de contacter les propriétaires riverains des terrains longeant la rivière pour leur proposer une acquisition sur la même base de prix du mètre carré, soit 0.66 €.

N° 2010 - 147 – Rachat d'une concession au cimetière

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur et Madame Raymond LUCAS – la Tiffaille – 86470 LA CHAPELLE MONTREUIL, de rachat au profit de la Commune de JAZENEUIL d'une concession au cimetière communal référencée zone X nº28 au prix de vente initial soit 9.15 €.

N°2010 - 148 – Création d'une classe supplémentaire à l'école

Monsieur Jérôme MÊMETEAU présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs de l'école de JAZENEUIL qui sont à ce jour les suivants :

- 29 élèves en cycle 1 (PS / MS / GS),
- 20 élèves en cycle 2 (CP / CE1),
- 29 élèves en cycle 3 (CE2 / CM1 / CM2).

Le Conseil Municipal s'inquiète du stade de saturation avéré des classes.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, lors d'une visite d'inspection sur place de la classe de Madame Stéphanie RANGER, Directrice de l'école, a demandé de refuser l'accueil d'élèves supplémentaires en cycle 1 ainsi qu'en cycle 3, et a souhaité que l'effectif du cycle 2 reste également à ce niveau.

Monsieur Jérôme MÊMETEAU présente ensuite le tableau montrant la projection démographique des jeunes enfants de la Commune qui fréquenteront l'école de JAZENEUIL dans les années à venir :

2011-2012 : 81 enfants2012-2013 : 86 enfants2013-2014 : 84 enfants

Avec une moyenne de 10 naissances par an depuis les 6 dernières années, une projection à plus long terme met en évidence un effectif global de plus de 80 enfants à tenir sur plusieurs années.

Cet état de fait nécessite une réflexion rapide et approfondie pour répondre aux sollicitations de la Directrice et des parents d'élèves sur l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école de JAZENEUIL. La Communauté de Communes du Pays Mélusin qui dispose de la compétence école, a déjà pris une délibération en date du 21 octobre 2010 en ce sens pour demander l'ouverture d'un 4ème poste à l'école de JAZENEUIL.

Cette proposition d'ouverture de poste supplémentaire est corroborée par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie sous couvert de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription de Poitiers Sud Vienne de bien vouloir étudier favorablement l'ouverture d'un quatrième poste à l'école de JAZENEUIL,
- demande à la Communauté de Communes du Pays Mélusin d'étudier la possibilité de créer une classe pour permettre l'ouverture de ce poste.

N°2010 - 149 - Contrats des prêts relais

Concernant la passation des prêts relais avec la Caisse d'Epargne au sujet des travaux de sécurisation et de la chaufferie bois, le Conseil Municipal précise qu'il a bien noté que la durée de remboursement maximum de ces prêts est de 2 années, et confirme qu'il donne pouvoir au Maire pour viser les contrats décidés lors de la délibération du 30 août 2010.

N°2010 - 150 - Consultation pour la réalisation d'emprunts

Photovoltaïque – Assainissement – ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que les réalisations de plusieurs projets d'investissement vont intervenir prochainement :

- la construction d'une centrale photovoltaïque
- l'assainissement collectif de la rue des Rocs et la mise aux normes des lagunes

En conséquence, le Conseil Municipal sollicite une consultation de prêts auprès des établissements bancaires suivants : Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, DEXIA.

La réalisation d'emprunts séparés est souhaitable pour financer ces deux projets.

Centrale photovoltaïque

Prêt moyen terme (10, 12 et 15 ans)	40 000 €
Prêt court terme en attente retour FCTVA	7 000 €

Assainissement rue des Rocs et lagunes

Prêt long terme (20 et 25 ans)	Total	86 000 €
Prêt court terme en attente des subvention	s et retour FCTVA	55 000 €

Les propositions de prêts seront demandées sur la base de ces montants en tenant compte des critères suivants :

- déblocage des fonds au fur et à mesure des besoins de trésorerie suivant le calendrier d'avancement des projets,
- taux fixe, taux variable,
- variante sur la périodicité des remboursements (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle).

Toutes autres propositions propres aux établissements seront également examinées.

N°2010 - 151 - Eglise

Dévégétalisation de la toiture

Monsieur le Maire présente deux devis relatifs à la dévégétalisation de la toiture du transept de l'église avec reprise partielle des lauzes pour garantir son étanchéité :

- art de bâtir de Coulombiers (86) : 3 072.79 € HT
- Verdier Daniel Pierravie de Saint Genest d'Ambierre (86) : 2 540.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de Monsieur Verdier Daniel – Pierravie de Saint Genest d'Ambierre (86) pour un montant de 2 540.00 € HT, soit 3 037.84 € TTC.

Le Conseil Municipal demande également le dépôt d'un dossier de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour obtenir une aide au titre de l'entretien de l'église.

N°2010 - 152 - Travaux divers

Monsieur le Maire présente plusieurs devis concernant les travaux d'équipement suivants que le Conseil Municipal accepte :

SOREGIES

- Centrale photovoltaïque raccordement au réseau : 437.51 € HT, soit 523.26 € TTC
- Assainissement de la rue des Rocs réalisation d'une alimentation électrique pour la pompe de relèvement : 1070.87 € HT, soit 1280.76 € TTC
- Mise aux normes des lagunes réalisation d'une alimentation électrique pour la pompe de relèvement : 598.80 € HT, soit 716.16 € TTC

SIAEPA

- Assainissement de la rue des Rocs réalisation d'un branchement d'eau pour la pompe de relèvement : 317.20 €, soit 379.37 € TTC
- Mise aux normes des lagunes réalisation d'un branchement d'eau pour la pompe de relèvement : 618.90 € HT, soit 740.20 € TTC.

L'ensemble de ces dépenses seront imputées en investissement, chacune sur le budget qui les concerne.

N°2010 - 153 – Mise aux normes des lagunes

Travaux de terrassement

Monsieur Bernard MACOUIN présente différents devis concernant la réalisation d'une tranchée devant recevoir le câble d'alimentation électrique qui desservira la pompe de relèvement des eaux usées du Logis de la Cour vers le premier bassin de la station de lagunage :

Entreprises	adresses	Montant € HT	Montant € TTC
СТРА	CHAURAY (79)	4 400.00	5 262.40
LUSSON RICHARD	COULOMBIERS (86)	4 400.00	5 262.40
VIAULT Thierry	LUSIGNAN (86)	3 680.00	4 401.28
SIRE Drainage	LUSIGNAN (86)	3 611.00	4 318.76
BARRE	SAVIGNE (79)	3 674.02	4 394.13

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise SIRE Drainage de LUSIGNAN pour un montant de 3 611.00 € HT, soit 4 318.76 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise GV Electricité de JAZENEUIL pour la fourniture d'un câble d'alimentation électrique pour un montant de 721.80 € HT, soit 863.27 € TTC.

Les dépenses seront imputées en investissement, à l'article 2315 de l'opération « mise aux normes des lagunes » du budget Assainissement.

N°2010 - 154 - Réseau d'assainissement de la rue Pictave Hydro curage et inspection

Avant la réalisation des travaux de sécurisation sur la rue Pictave, il avait été procédé à l'inspection des canalisations du réseau d'assainissement pour en connaître l'état d'étanchéité, et intervenir si nécessaire.

Après la réalisation de ces travaux, il convient de procéder à nouveau à cette inspection pour vérifier qu'il n'y a pas eu d'écrasements des canalisations provoqués par les engins de terrassement.

Des devis sont présentés :

Entreprises	adresses	Montant € HT	Montant € TTC
СТРА	CHAURAY (79)	1 150.00	1 375.40
AVSP	YVERSAY (86)	1 210.00	1 447.16

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise CTPA pour un montant de1 150.00 € HT, soit 1 375.40 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 2315 de l'opération « Sécurisation des accès routiers et piétons ».

N° 2010 - 155 – Chaufferie automatique à bois déchiqueté Piège à eau du silo de stockage

Le Conseil Municipal accepte le devis supplémentaire de l'entreprise LG Construction de AYRON (86) pour la réalisation d'un bac de récupération d'eau dans la zone de stockage des copeaux de bois pour un montant de 287.00 € HT, soit 343.25 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2313 de l'opération « Chaufferie ».

Ce devis se rajoute au marché de travaux initial passé avec l'entreprise LG construction et fera l'objet d'un avenant.

N°2010 - 156 – Chaufferie automatique à bois déchiqueté Accord de subvention

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu un accord de la Région d'une subvention de 103 329 € au titre du programme opérationnel FEDER pour la construction de la chaufferie bois.

N°2010 - 157 – Chemin des Tilleuls Aménagement d'une voie sans issue

A la demande des riverains du Chemin des Tilleuls, le Conseil Municipal décide de classer cette voirie en « voie sans issue » et de l'équiper en panneaux réglementaires pour faire respecter cette restriction.

La réalisation des travaux et des équipement sera assurée par la Communauté de Communes du Pays Mélusin.

N°2010 - 158 – Contrat d'Accompagnement dans l'emploi

Monsieur le Maire fait savoir que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi accordé pour une durée de 6 mois à Monsieur Benoît HOUMEAU va se terminer à la fin du mois de novembre.

D'après les informations obtenues des services de la Direction du Travail, l'ensemble des dispositions de reconduction des contrats n'est pas reconduit.

Monsieur Benoît HOUMEAU s'orientera vers une formation en alternance dès le mois de Janvier 2011.

N°2010 - 159 - SIMER

Demande de retrait du Syndicat

Monsieur le Maire rappelle les différentes correspondances qui ont été échangées avec le SIMER concernant l'adhésion de la Commune de JAZENEUIL.

Il rappelle que cette adhésion remonte à de très nombreuses années et que depuis presque 25 ans, le SIMER n'est plus intervenu sur la Commune.

En conséquence, le Conseil Municipal avait souhaité son retrait du Syndicat.

Un récent échange avec le Directeur du Syndicat a confirmé qu'il ne pouvait être procédé à ce retrait sans décision majoritaire du Comité Syndical, ce qui n'a pas été obtenu jusqu'à présent.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de recueillir auprès de Monsieur le Préfet, des renseignements sur la légalité de telles conditions de retrait du Syndicat.

Le Conseil Municipal réitère sa demande de retrait auprès du SIMER.

N°2010 - 160 - Recensement de la population

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a eu l'accord de Mademoiselle Patricia FONTAINE et de Madame Patricia LECUYER pour effectuer le recensement de la population Jazeneuillaise entre le 20 janvier et le 19 février 2011.

N°2010 - 161 – Mise en valeur des vitraux de l'église Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers

Le Maire fait savoir qu'il a eu un entretien avec des professeurs de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers pour la mise en place d'un stage étudiant sur la mise en valeur des vitraux de l'église par illumination.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 24 heures.